



Mutation concernée entre filiale à la demande du salarié

Par **dsitruk**, le **28/06/2011** à **09:44**

Bonjour,

Je souhaite changer de poste au sein d'une filiale de mon Groupe. J'ai passé des entretiens avec cette dernière, qui se sont très bien passés. Elle me propose un contrat de mutation concertée qui m'intéresse, elle l'a signé, je l'ai également signé, mais le PDG de ma filiale actuelle refuse de le signer. Comment puis-je faire ? est-il en droit de m'empêcher d'évoluer au sein du Groupe ?

Merci de votre aide.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **28/06/2011** à **09:59**

Bonjour,

Il faudrait connaître l'organisation interne et savoir si quelque chose est prévu à ce niveau mais a priori rien ne l'oblige à accepter...

Par **tartempion**, le **29/08/2013** à **16:42**

il aurait été judicieux d'en informer votre Pdg au préalable plutôt qu'a posteriori...